

# Séjour vacances d'hiver 2025

INSCRIPTION DU LUNDI 9 AU SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2024  
SÉJOUR DU SAMEDI 15 AU SAMEDI 22 FÉVRIER 2025

SKI DE PISTE AU DOMAINE LES SYBELLES



Pour les 6/12 ans et 13/17 ans  
à Saint-Colomban-des-Villards (Savoie)

## RENSEIGNEMENTS

01 43 96 77 03

01 43 96 77 28



## Direction Enfance-Education

du lundi au vendredi de 8h30  
à 11h30 et de 13h30 à 17h30  
le samedi de 8h30 à 11h30



[WWW.MAISONS-ALFORT.FR](http://WWW.MAISONS-ALFORT.FR)




PLAN INTERACTIF



VILLE DE MAISONS-ALFORT

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Dans tous les cas, vous munir **impérativement** des documents suivants :

- ✓ Livret de famille
  - ✓ Carnet de santé
  - ✓ 1 Photo d'identité
  - ✓ **Attestation d'affiliation** pour les bénéficiaires de la CSS (anciennement CMU)
-  Pensez également à vous munir de la stature (en cm), la peinture, le poids, le niveau de ski et le tour de tête de votre enfant, le jour de l'inscription.

**Si vous n'avez pas inscrit votre enfant** au restaurant scolaire, en accueil de loisirs ou en classe de découverte pour l'année 2024/2025, vous devez vous munir des documents originaux suivants :

- **2 justificatifs de domicile récents** (moins de 3 mois) et différents :
  - **Vous êtes locataire** : dernière quittance de loyer, facture électricité, gaz, eau, internet (pas de facture de téléphone), attestation d'assurance habitation
  - **Vous êtes propriétaire** : facture électricité, gaz, eau, internet (pas de facture de téléphone), attestation d'assurance habitation
  - **Vous êtes hébergé** :
    - **Pour vous** : 2 justificatifs de domicile récents et différents parmi attestation sécurité sociale, attestation de paiement CAF, avec votre nom et adresse sur Maisons-Alfort
    - **Pour la personne qui vous héberge** : fournir une attestation sur l'honneur avec les noms et prénoms de toutes les personnes hébergées + ses 2 justificatifs de domicile récents et différents (facture électricité, gaz, eau, internet (pas de facture de téléphone), attestation d'assurance habitation, quittance de loyer).
- **Justificatifs de ressources de chaque parent y compris pour les gardes alternées**
  - Les 3 derniers bulletins de salaire ou la notification de décision France Travail + les justificatifs de paiement des indemnités ou justificatifs de paiement sécurité sociale si arrêt maladie, ou attestation CAF avec indemnités lors du congé maternité ou parental
  - Dernière déclaration trimestrielle de revenus déclarés à l'URSSAF (ou autre) pour les professions libérales, les entrepreneurs, les artisans, les commerçants
  - Dernier avis d'imposition sur les revenus
  - Dernière attestation de paiement ou non-paiement de vos Allocations Familiales (CAF)
  - **Pour les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), anciennement CMU** : attestation d'affiliation délivrée par le Centre de Sécurité Sociale.

### LA PRÉSENCE DE L'UN DES PARENTS EST OBLIGATOIRE

**Le règlement du séjour se fait via le portail famille peu de temps après l'inscription**

Les tarifs sont échelonnés selon le Quotient Familial

**AUCUNE ANNULATION POSSIBLE APRÈS LES INSCRIPTIONS**